



AVIS PUBLIC

DU DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière, devant être en vigueur durant les exercices financiers **2021, 2022 et 2023**, a été déposé le 14 septembre 2020 au bureau de la Municipalité de Mille-Isles où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture régulières. Le bureau municipal est situé au 1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles.

PRENEZ AVIS ÉGALEMENT QUE :

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- ◆ Être déposée avant le 1^{er} mai 2021 ;
- ◆ Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC d'Argenteuil
430, rue Grâce
Lachute (Québec) J8H 1M6

- ◆ Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- ◆ Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 33-97 et 33-1-14 de la **MRC d'Argenteuil** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Mille-Isles, ce 24 septembre 2020.

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Pierre-Luc Nadeau

PUBLIC NOTICE

TABLING OF THE PROPERTY TAX ASSESSMENT ROLL

Is hereby given by the undersigned, director general and secretary-treasurer of the aforesaid municipality, that:

The triennial assessment roll, in effect for the **2021, 2022 and 2023** fiscal years, was tabled on September 14, 2020 at the municipal offices of Mille-Isles, where anyone can access it during regular business hours. The offices are situated at 1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles.

PLEASE ALSO NOTE THAT:

In accordance with **article 74** of the *Act respecting municipal taxation*, notice is also given that any person having an interest or wishing to contest the preciseness, the presence or the absence of an inscription on this roll which concerns a property belonging to them or someone else, may file a request for revision, as stipulated in section I of chapter X of the said Act.

To be receivable, such a request for revision must meet the following conditions:

- ◆ Be deposited before May 1st, 2021;
- ◆ Be deposited at the following location or be sent by registered mail to:

MRC d'Argenteuil
430, rue Grâce
Lachute (Québec) J8H 1M6

- ◆ Be submitted on the form provided to that effect, available at the above noted address ;
- ◆ Be accompanied by the payment required by by-laws 33-97 and 33-1-14 of the **MRC d'Argenteuil**, and applicable to the evaluation unit under which the request is made.

Given in Mille-Isles, September 24, 2020.

General director
Secretary-treasurer